

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 novembre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.408

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 1^{er} septembre dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je désire recevoir les derniers plans triennaux émis par les centres intégrés de santé et des services sociaux (CIUSS ou CISS) conformément à l'alinéa 7(1)1) de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ., c. S-6.2) et devant être approuvés par le ministre tel que stipulé à l'alinéa 3(2)2) de cette loi. Plus précisément, je souhaite avoir accès aux informations suivantes :

- Les plans triennaux devant être élaborés au niveau régional et qu'approuvés par le ministre, selon la LSPU;
- Le nombre d'heures ou de formations prévues et dispensées pour les techniciens ambulanciers pour les années 2018-19, 2019-20, 2020-21;
- Le nombre de suspensions de droit de pratique, d'évaluations des compétences ainsi que de demandes de la tenue d'un comité nationale d'examen visant un technicien ambulancier.
- Les objectifs d'assurance-qualité prévus pour les techniciens ambulanciers pour les années 2018-19, 2019-20, 2020-21;
- Le suivi des objectifs d'assurance-qualité pour les techniciens ambulanciers pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
- Tout autre statistique ou document existant quant aux évaluations des plans d'assurance-qualité ou de la formation continue des techniciens ambulanciers pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021. » (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux points 3 et 4 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Aussi, il s'avère que les points 2 et 5 de votre demande d'accès relèvent davantage de chacun des établissements de santé et de services sociaux. Nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels de ces instances. Leurs coordonnées sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Commission d'accès à l'information.

Enfin, nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant aux points 1 et 6 de votre demande d'accès.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur par intérim

Original signé

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 2